



DECISION N°003/D/C-NTUI/SG/2025 DU 14 MAI 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C-NTUI/SG/CIPM/2025 DU 18 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA VOIRIE URBAINE DE NTUI (N°1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7) ; DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

- **Vu** la constitution ;
- **Vu** la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- **Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- **Vu** la loi n°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- **Vu** le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- **Vu** le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics;
- **Vu** le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- **Vu** le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- **Vu** le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;
- **Vu** la circulaire N°002 et N°003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- **Vu** la lettre-circulaire N°00000792/LC/MINFI du 24 JANVIER 2025 relatives à l'Exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;
- **Vu** l'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C-NTUI/CIPM/2025 DU 18 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA VOIRIE URBAINE DE NTUI (N°1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7) ; DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
- **Vu** le procès -verbal d'ouverture des plis n°006/PV/C-NTUI/CIPM/2025 DU 22 AVRIL 2025
- **Vu** le rapport d'analyse des offres de la sous-commission d'analyse des offres ;
- **Vu** la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du procès -verbal n°007/PV/C-NTUI/CIPM/2025 DU 05 MAI 2025

DECIDE :

Article 1^{er}: Le Soumissionnaire **ETS YOUB'SON** B.P : 64 NKONGSAMBA -2328 YAOUNDE TEL: 696 496 061 / 679 293 290 ; est retenu pour **LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA VOIRIE URBAINE DE NTUI (N°1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7) ; DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE**

Pour le montant TTC : 9 981 225 (neuf millions neuf cent quatre-vingt- un mille deux cent vingt cinq)
Pour un délai d'exécution de cent vingt(120) jours calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ntui, le 14 MAI. 2015

LE MAIRE
(AUTORITE CONTRACTANTE)

Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- PREFET/MK (pour information)
- DDMAP (pour information)
- DDEPAT MK (pour information)
- Président CIPM/C-NTUI (pour information)
- ARMP/CE (pour publication au JDM)
- Chrono/Archives (pour affichage et mémoire)

